

Gangstérisme bancaire

8 février 2014



M. SAADOUNE

Le fonds souverain libyen (Libyan Investment Authority - LIA) intente une action en justice contre le géant américain de la finance Goldman Sachs qu'il accuse d'avoir sciemment orienté ses placements vers des titres toxiques. Non seulement les Libyens ont perdu beaucoup d'argent dans l'affaire mais, suprême art du banditisme bancaire, Goldman Sachs s'est fait un pactole de 350 millions de dollars. Sur le dos des Libyens.

On l'a déjà signalé, ici, en 2011, la perte enregistrée par la LIA est digne de figurer dans le *Guinness Book* des records de l'absurde. On relevait déjà que le fonds libyen a été victime d'une malversation de la part de la banque, les spécialistes soulignant que les investissements à risques sont très « cadrés » de sorte que les pertes éventuelles ne dépassent pas les limites du raisonnable. Cela n'a pas été le cas pour la LIA qui a suivi les conseils de Goldman Sachs qui s'est abstenu de les informer de l'évolution désastreuse de leurs placements. Mais à l'évidence, la Libye a attiré beaucoup d'aigrefins. La LIA a décidé de poursuivre également la banque Société Générale qu'elle accuse de lui avoir donné des fausses informations ou d'avoir fait dans la rétention de l'information.

La décision des responsables libyens d'engager des poursuites est sans précédent dans les annales. Et ils semblent engager une bataille judiciaire qui refuserait de faire de l'incompétence des dirigeants de la LIA sous Kadhafi un « argument » en faveur des banques. L'ignorance, en effet, n'est pas un argument opposable devant les juges, un principe de droit établi soulignant que nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. Les avocats de la LIA vont probablement œuvrer à démontrer que les compétences, mêmes limitées, des responsables libyens sont secondaires par rapport aux manœuvres malicieuses dont la Libye a été victime. Car, c'est bien le fond du problème, la Libye a été tout simplement victime d'escroquerie. C'est sur ce terrain que les avocats du fonds souverain libyen peuvent agir. Car la notion « d'ignorance » qui semble être mise en exergue par les médias occidentaux est un fourre-tout pour donner un alibi à ce qui est clairement considéré par les spécialistes comme une escroquerie caractérisée.

L'intérêt de la démarche libyenne est que pour la première fois une victime décide de ne pas passer par pertes et profits ce qu'elle considère des manœuvres délibérées de la part des « conseillers » ou « intermédiaires » sans scrupules. Les spécialistes le notent dans ces placements - et cela n'a rien à voir avec la compétence des dirigeants libyens -, les filets de sécurité d'usage n'ont pas fonctionné. C'est la Libye qui a assumé, seule, les choix hasardeux des gestionnaires de fonds. Lesquels, suprême paradoxe, ont engrangé de juteux bénéfices sur des placements perdus pour la Libye. L'incompétence des bureaucrates libyens sous Kadhafi, même si elle est réelle, ne peut servir d'explication. Et encore moins d'alibi à gangstérisme caractérisé. Et ce n'est que justice qu'elle tente de récupérer ce qui peut l'être des banques-casinos.